



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2024_0020

Compte financier unique 2023 Budget principal de la Ville

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures et dix minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANCON, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. GIRONDOT, a donné procuration à Mme CHEVRIER
M. ANTONIO, a donné procuration à M. FEGHALI

Arrivées en cours de séance :

Mme TILLY, 18h22, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0020
Mme COSTE, 19h04, lors de de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0020

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 29 mars 2024

Objet : Compte financier unique 2023 - Budget principal de la Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°DEL01_2023_0098 du 12 décembre 2023 (R.D. du 20 décembre 2023) par laquelle le Conseil municipal a approuvé la participation à l'expérimentation du compte financier unique sur l'exercice comptable 2023 ;

Considérant que l'exécution 2023 du budget principal de la Ville présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées	36 352 045,49 €	8 516 157,83 €
Excédent antérieur reporté	3 548 647,84 €	0,00 €
Total recettes	39 900 693,33 €	8 516 157,83 €
Dépenses réalisées	35 431 917,20 €	7 708 671,95 €
Déficit antérieur reporté		883 891,44 €
Total dépenses	35 431 917,20 €	8 592 563,39 €
Résultat de la gestion 2023	4 468 776,13 €	-76 405,56 €
Restes à réaliser en dépenses		1 129 058,58 €
Restes à réaliser en recettes		1 453 808,26 €
Résultats globaux	4 468 776,13 €	248 344,12 €

Considérant que les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 19 mars 2024.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur LIEVRE, premier maire adjoint, préside l'assemblée.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité moins 7 abstentions,***

APPROUVE le compte financier unique 2023 présentant à la clôture :

- Un excédent de fonctionnement de 4 468 776,13 €
- Un déficit d'investissement de 76 405,56 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- En dépenses : 1 129 058,58 €
- En recettes : 1 453 808,26 €

ARRETE les résultats définitifs du compte financier unique 2023 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 4 468 776,13 €
- Excédent d'investissement : 248 344,12 €

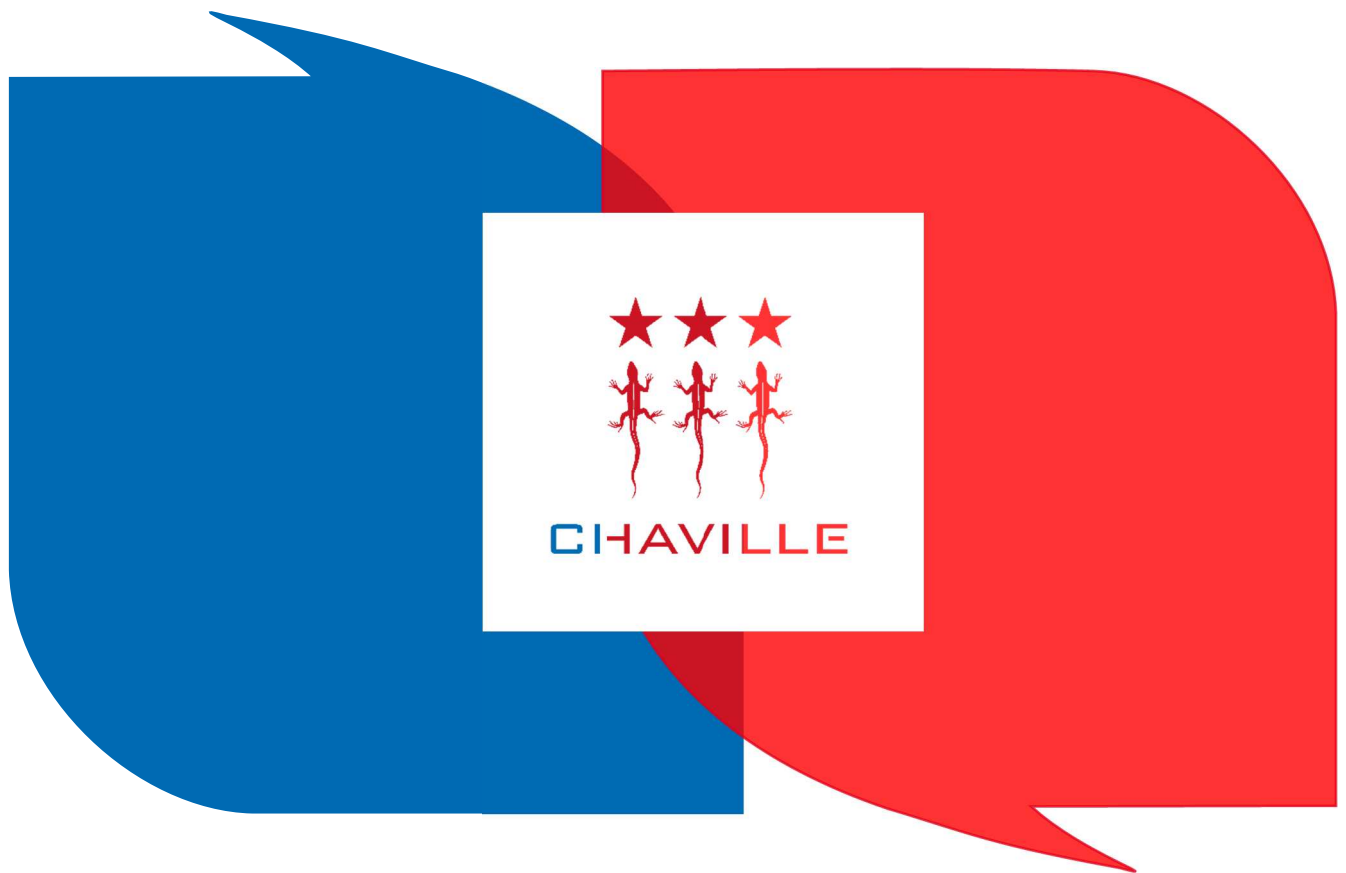


Hervé LIEVRE
1^{er} adjoint au maire



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le tableau ci-dessous présente les résultats globaux tels qu'ils ressortent de la gestion comptable de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées	36 352 045,49 €	8 516 157,83 €
Excédent antérieur reporté	3 548 647,84 €	0,00 €
Total recettes	39 900 693,33 €	8 516 157,83 €
Dépenses réalisées	35 431 917,20 €	7 708 671,95 €
Déficit antérieur reporté		883 891,44 €
Total dépenses	35 431 917,20 €	8 592 563,39 €
Résultat de la gestion 2023	4 468 776,13 €	-76 405,56 €
Restes à réaliser en dépenses		1 129 058,58 €
Restes à réaliser en recettes		1 453 808,26 €
Résultats globaux	4 468 776,13 €	248 344,12 €

Le résultat de fonctionnement de 2023 présente un excédent cumulé de 4 468 776,13 €, il était de 5 495 270,53 € en 2022.

La section d'investissement présente un déficit de 76 405,56 €, hors restes à réaliser. En intégrant les restes à réaliser de 2023 en dépenses et en recettes, la section présente un excédent de 248 344,12 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 11,73% entre 2022 et 2023.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre entre les exercices 2022 et 2023 :

Chapitre	Libellé	Crédits réalisés 2022	Crédits budgétés 2023	Crédits réalisés 2023	variation 2022/2023 en €
011	Charges à caractère général	5 302 533,88	8 203 241,00	6 722 242,73	1 419 708,85
012	Charges de personnel	15 471 146,41	16 566 793,00	16 202 542,05	731 395,64
014	Atténuation de produits	264 527,50	419 864,00	419 330,36	154 802,86
65	Autres charges de gestion courante	8 058 563,05	8 812 606,72	8 713 717,40	655 154,35
66	Charges financières	212 200,00	418 950,00	397 423,13	185 223,13
67	Charges exceptionnelles	173 852,56	58 023,00	46 260,25	-127 592,31
68	Dotations aux provisions	49 000,00	159 000,00	82 000,00	33 000,00
	Dépenses réelles de fonctionnement	29 531 823,40	34 638 477,72	32 583 515,92	3 051 692,52
023	Virement à la section d'investissement		1 118 716,12		
042	Opérations d'ordre entre sections	2 179 444,04	1 600 000,00	2 848 401,28	668 957,24
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 179 444,04	2 718 716,12	2 848 401,28	668 957,24
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 711 267,44	37 357 193,84	35 431 917,20	3 720 649,76

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 32 583 516 € soit à 94,07 % des crédits ouverts. Elles sont en augmentation de 3 051 692 € par rapport à 2022 en raison :

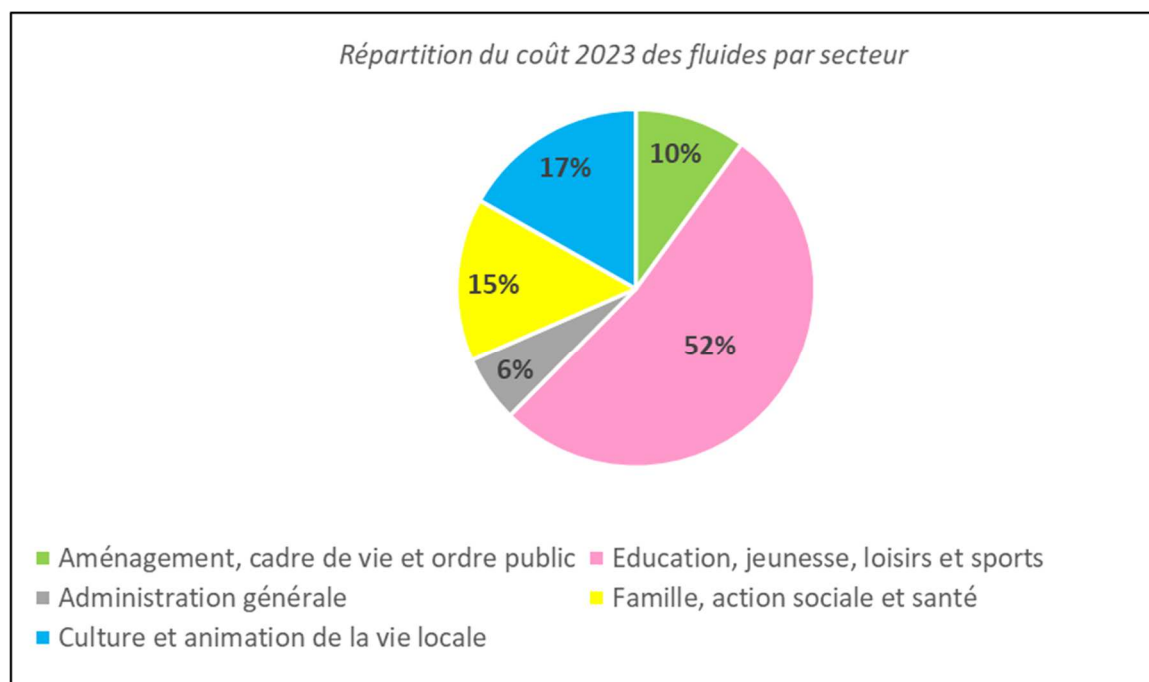
- de la hausse des tarifs des énergies ;

- de l'application des mesures salariales ;
- de la contribution au Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France.

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général enregistrent une augmentation de 26,77 % par rapport à 2022. Elles restent cependant inférieures aux crédits budgétés puisqu'elles ne sont réalisées qu'à hauteur de 82%. Elles s'élèvent à 6 722 243 € contre 5 302 534 € en 2022, soit + 1 419 709 €. Cette augmentation est due en grande partie à l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz puisque les fluides (eau, gaz, électricité, chauffage urbain) ont augmenté de 966 800 € par rapport à 2022.

Le coût des fluides s'élève à 1 867 200 € contre 900 401 € en 2022, répartis par secteur de la façon suivante :



Hors fluides, les charges à caractère général augmentent donc de 452 909 € et parti est pris de les analyser par secteur en neutralisant les fluides.

Education, jeunesse, loisirs et sports

Hors fluides, le secteur de l'éducation, de la jeunesse, des loisirs et des sports a représenté 1 542 698 € soit 32% des charges à caractère général. Ces dépenses ont augmenté de 177 070 € soit + 11% par rapport à 2022.

Les évolutions significatives concernent :

- L'augmentation des prestations de nettoyage des locaux dans les écoles maternelles de 12 380 € la Ville ayant recours au marché de nettoyage pour pallier le manque d'effectifs.
- L'augmentation des activités pendant l'accueil le mercredi et durant les vacances : + 16 024 €
- L'augmentation du coût des classes externées en raison du nombre d'enfants : + 11 112 €
- Les frais de location du gymnase Ladoumègue : + 58 103 €. Le Département a facturé tardivement la location de l'année 2021/2022 donc deux années sont impactées sur l'exercice 2023. De plus, les tarifs de la location ont quasiment triplé, puisqu'en 2021, la Ville avait payé 6 312 € et qu'au

titre de l'année 2022/2023, la facture s'est élevée à 25 762 € (27 950 € au titre de l'année 2021/2022). La Ville est également facturée par le collège Jean Moulin dans le cadre d'une convention tripartite Ville/collège/Département.

- Les travaux d'entretien et de réparations dans les établissements scolaires : + 53 441 €
- Un accompagnement sur le projet de cuisine communale : 18 000 €

Culture et animation de la vie locale

Hors fluides, le secteur de la culture, de l'animation et de la vie locale a engendré un coût de 878 774 €, soit 18 % des charges à caractère général. Ces dernières ont augmenté de 126 826 €, soit + 14 % par rapport à 2022.

- Les travaux d'entretien, de réparation et de maintenance du bâtiment de l'Atrium ont augmenté de 33 400 €.
- Les manifestations habituelles se sont tenues en 2023 : le marché des terroirs (9 825 € contre 29 553 € en 2022 sous l'ancien mode de gestion), le forum des associations (29 251 €), les Journées du patrimoine (2 931 €), Chaville en BD (43 462 € contre 38 689 € en 2022), la Brocante (13 339 €), la fête nationale du 14 juillet (9 697 €), ou encore Village en fête (30 735 €) et Jardins ouverts (11 580 €). Les vœux au personnel ont pu se tenir, ce qui n'avait pas été le cas en 2022, pour 21 128 €.
- Des prestations d'infographie ont été payées en honoraires pour 34 393 €. Elles étaient auparavant comptabilisées en charges de personnel, l'agent concerné s'étant mis à son compte.
- L'association Estampe a emménagé dans de nouveaux locaux dont la location a coûté 9 236 € de plus qu'en 2022.
- La taxe foncière pour l'Atrium s'est élevée à 10 784 €.

Famille, action sociale et santé

Hors fluides, le secteur de la famille, de l'action sociale et de la santé a représenté 816 592 €, soit 17 % des charges à caractère général. Ces dernières ont augmenté de 54 624 €, soit + 7% par rapport à 2022.

Les principales évolutions concernent :

- Les travaux d'entretien et de réparation dans les établissements de la petite enfance : + 13 278 €
- Les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du CCAS, situés dans la galerie des Créneaux : 8 277 €
- Des travaux de réparation au pôle seniors suite à des dégradations : 3 246 €
- La fermeture du bâtiment situé au 217 avenue Roger Salengro en prévention de squat : 10 603 €
- La location des locaux du Repair Café, Fourchette et Tournevis : 3 822 €
- La location, charges, taxes du cabinet médical : + 6 858 €
- Les frais d'alimentation du multi accueil La Chaloupe qui diminuent en raison de la fermeture : - 12 567 €, atténués par une légère hausse à la crèche des Noisetiers (+ 3 752 €) où les enfants ont été accueillis.
- Les honoraires de la psychomotricienne en crèche, la mise en place de conférences et de groupes de parole autour de l'enfance, l'analyse des pratiques des professionnelles : + 14 210 €.

Aménagement, cadre de vie, ordre public

Le secteur de l'aménagement, du cadre de vie et de l'ordre public a représenté 816 602 €, soit 17% des charges à caractère général. Ces dernières sont en augmentation de 158 617 € soit + 19% par rapport à 2022.

Les principales évolutions concernent :

- Des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études sur le réseau de chauffage urbain : + 20 453 €
- La conception d'une charte qualité architecturale, environnementale et paysagère : 6 000 €
- La pose de serrures sur le site de Maneyrol : 7 429 €
- Les frais de contentieux dans le secteur de l'aménagement urbain : + 21 871 €
- Le remboursement à GPSO de la collecte des déchets du marché aux comestibles : 37 102 €
- Des travaux d'aménagement des logements situés à Maneyrol, réalisés en régie et de petites réparations : 20 085 €
- Le paiement des taxes foncières des logements communaux : 20 844 €, auparavant ventilé en administration générale

Administration générale

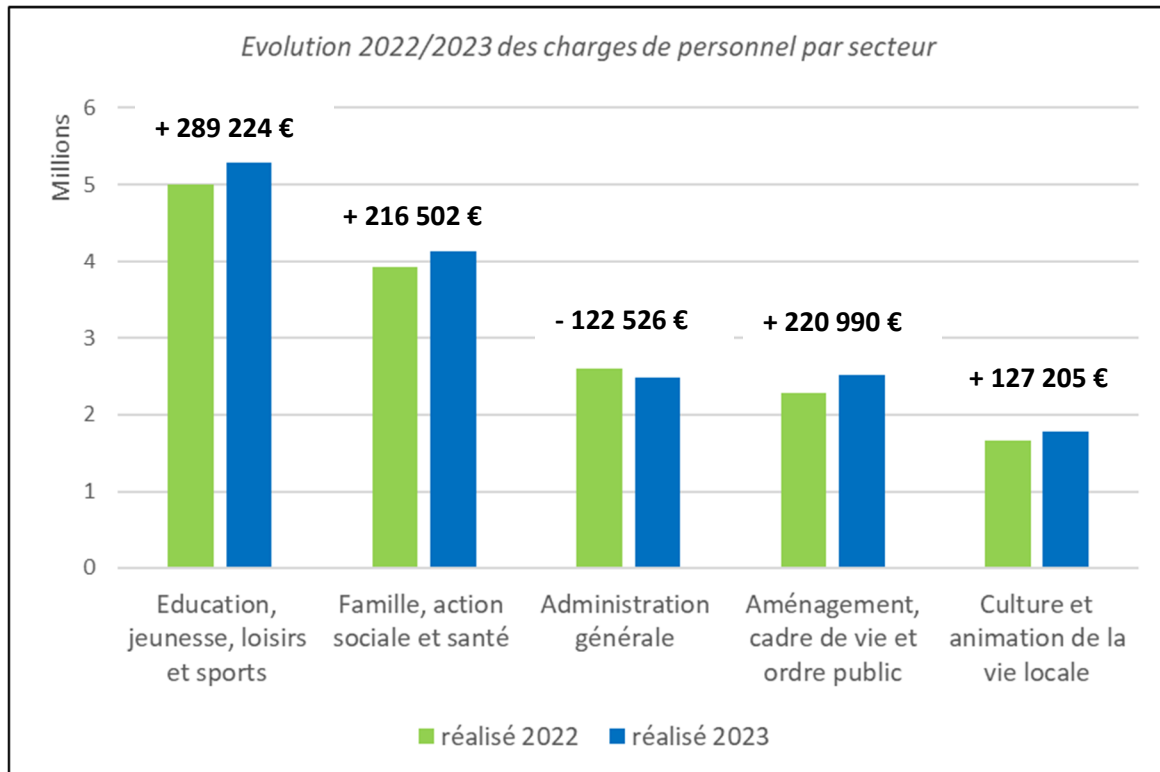
Le fonctionnement de l'administration générale a représenté 800 376 € soit 16 % des charges à caractère général. Ces dernières sont en diminution de 64 227 € soit – 8% par rapport à 2022.

Les évolutions significatives concernent :

- Des prestations de remise en fonctionnement du système informatique de la ville avaient été effectuées suite à la cyberattaque de 2022 : - 36 411 €
- L'hébergement des progiciels chez les éditeurs, mesure prise suite à la cyberattaque : 20 015 € ;
- Les frais de contentieux relevant du secteur administratif : - 8 963 €
- L'augmentation des remboursements aux restaurateurs des tickets repas pour les agents municipaux : + 13 524 € ;
- Le paiement de la taxe foncière : - 60 804 €, dorénavant ventilée par secteur. Le montant global de la taxe foncière reste cependant stable avec un montant de 72 975 € contre 73 000 € en 2022.

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel augmentent de 4,73 %, soit 731 396 € par rapport à 2022 et se sont élevées à 16 202 542 € soit 97,80 % des crédits ouverts. Elles représentent 49,73 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles évoluent ainsi par secteur d'activité entre 2022 et 2023 :



L'augmentation est principalement due :

- Au recrutement de 2 policiers municipaux sur l'année 2023
- A la contractualisation de vacataires dans le secteur de l'animation
- Au recrutement de la directrice du GCSMS et de 3 aides-soignantes
- Au dégel du point d'indice de la fonction publique et à l'augmentation du SMIC

Les dépenses de personnel sont à rapprocher des recettes encaissées au chapitre 013 « Atténuations de charges » qui retrace les remboursements par les associations de charges de personnel de la Ville mis à disposition, le remboursement par l'assurance des arrêts de travail des agents en longue maladie et les remboursements des traitements des agents en décharge syndicale.

Les charges nettes de personnel s'élèvent donc à 16 043 264 €.

CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS

Les atténuations de produits sont en augmentation et s'élèvent à 419 330 € contre 264 527 € en 2022. L'augmentation est due à la contribution au Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) pour 161 068 €, contribution qui n'était plus payée par la ville depuis 2016.

Le montant de la contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'est élevé à 153 101 € contre 156 085 € en 2022.

Le montant de la contribution au STIF et à la région Ile-de-France au titre des amendes de police suite à la dépenalisation du stationnement payant s'est élevé à 83 796 € contre 99 706 € en 2022.

Le reversement à la Société du Grand Paris et au Département d'une partie du produit de la taxe de séjour s'est élevé à 16 686 € contre 8 736 € en 2022.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 8 713 717 €. Elles sont en augmentation de 655 154 € par rapport à 2022 soit + 8, 12 %.

- Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à 932 727 €. 40 000 € d'aide humanitaire d'urgence ont été versés pour venir en aide aux populations civiles lors des séismes en Turquie et au Maroc, lors des inondations en Lybie et lors des déplacements de réfugiés arméniens du Haut-Karabagh.
- Les subventions aux personnes de droit public : La subvention versée à la régie culturelle de l'Atrium s'élève à 862 100 € contre 745 000 € en 2022 en raison de la hausse du coût des énergies. La subvention du CCAS quant à elle diminue légèrement puisqu'elle s'est élevée à 296 500 € en 2023 contre 301 786 € en 2022, les frais de location des studios ayant diminué.
- Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) a été versé à GPSO pour un montant de 5 314 819 € contre 4 971 500 € en 2022. La hausse est liée à l'augmentation du produit de la fiscalité, composante du FCCT.
- La contribution au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris s'élève à 429 556 € contre 395 791 € en 2022, contribution en constante augmentation. L'augmentation est liée aux mesures salariales et à la hausse des tarifs des énergies, qui sont répercutées sur les communes membres.
- Les frais de scolarité versés aux communes pour les élèves Chavillois scolarisés en dehors de la Commune augmentent légèrement et s'élèvent à 34 256 € contre 28 386 € en 2022.
- La contribution obligatoire versée à l'école Saint Thomas de Villeneuve au titre des frais de scolarité s'est élevée à 299 542 € soit 25 066 € de plus suite au calcul du coût 2023 d'un élève en école maternelle et en élémentaire. Ces coûts sont calculés selon la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012.
- Les frais de contribution au SICESS s'élèvent à 48 065 €. Ceux aux SIGEIF et au SIPPREC s'élèvent à 8 765 €
- Les indemnités et frais de formation des élus évoluent en raison de l'augmentation du point d'indice et s'élèvent à 350 411 € contre 336 034 € en 2022.
- Les admissions en non-valeur et créances éteintes s'élèvent à 2 678 €.

A ces dépenses habituelles a été ajouté le transfert au GCSMS des résultats 2020 du budget annexe du SSIAD pour 89 209,72 €.

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES

Les charges financières s'élèvent à 397 423 € contre 212 200 € en 2022. Le prêt de 1,5 M€ contracté fin 2022 pour financer les investissements de la Ville a engendré 35 860 € de charges financières en plus sur 2023. D'autre part est impactée l'augmentation au 1^{er} février 2023 du taux du Livret A à 3%.

CHAPITRE 67- CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 46 260 € contre 173 853 € en 2022. En 2022, le transfert au GCSMS Chaville Viroflay de l'excédent de la section d'exploitation du SSIAD à sa clôture de 156 484,83€ avait été constaté. Le solde correspond à des écritures de remboursement de factures d'accueils périscolaires et de régularisations d'écritures.

CHAPITRE 68- DOTATIONS AUX PROVISIONS

Une provision a été constituée pour un montant de 82 000 € dans le cadre d'un contentieux avec une entreprise titulaire d'un marché dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Anatole France / Les Iris. Le protocole transactionnel signé en 2024 a finalement fixé le montant de l'indemnité à 70 015 €.

Il est rappelé que le chapitre 023, virement à la section d'investissement, ne fait pas l'objet d'émission de mandat.

CHAPITRE 042- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

Ce chapitre s'élève à 2 848 401 € contre 2 179 444 € en 2022. Il retrace les écritures qui participent à l'autofinancement de la section d'investissement : écritures d'ordre de cessions (1 485 650 €) , dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (1 347 327 €) , des charges de fonctionnement et des charges financières. Il trouve sa contrepartie en recettes d'investissement.

RECETTES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement par chapitre entre les exercices 2022 et 2023 :

Chapitre	Libellé	Crédits réalisés 2022	Crédits budgétés 2023	Crédits réalisés 2023	variation 2022/2023 en €
70	Produits des services	3 222 290,80	3 570 436,00	3 384 212,79	161 921,99
73	Impôts et taxes	0,00	1 103 765,00	1 103 765,00	1 103 765,00
731	Fiscalité locale	23 283 930,06	23 496 716,00	23 989 266,37	705 336,31
74	Dotations, subventions	5 131 901,91	4 837 827,00	5 319 593,49	187 691,58
75	Autres produits de gestion courante	410 577,69	487 141,00	685 745,86	275 168,17
013	Atténuation de charges	182 555,09	106 334,00	159 277,95	-23 277,14
76	Produits financiers	230,70	97 297,00	97 719,95	97 489,25
77	Produits exceptionnels	1 255 769,11	0,00	1 485 652,00	229 882,89
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Recettes réelles de fonctionnement		33 487 255,36	33 699 516,00	36 255 233,41	2 767 978,05
042	Opérations d'ordre entre sections	82 767,32	109 030,00	96 812,08	14 044,76
Recettes d'ordre de fonctionnement		82 767,32	109 030,00	96 812,08	14 044,76
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 636 515,29	3 548 647,84	3 548 647,84	-87 867,45
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		37 206 537,97	37 357 193,84	39 900 693,33	2 694 155,36

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 36 255 233 € et sont en hausse de 8,27% par rapport à 2022.

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services enregistrent une hausse de 5,03% soit 161 922 € et s'élèvent à 3 384 213 € contre 3 222 291 € en 2022. Ils représentent 9,33 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le remboursement des frais de mise à disposition de moyens humains et matériels au GCSMS Chaville Viroflay est constaté pour 770 433 €.

Les participations familiales aux frais d'accueil des enfants dans les modes de garde proposés par la Ville représentent 48,1 % des recettes tarifaires :

- Accueil dans les établissements de la petite enfance : 722 796 € contre 733 175 € en 2022.
- Accueil périscolaire (accueil du matin et du soir) : 272 869 € contre 274 306 € en 2022.
- Accueil extrascolaire (mercredi, vacances) et vacances jeunesse : 655 995 € contre 594 062 € en 2022.

Les participations des familles aux classes extérieures se sont élevées à 43 452 €.

Le produit du portage des repas aux personnes âgées, de la téléalarme et du Proxibus s'élève à 121 922 €.

Le produit des redevances d'occupation du domaine public dans le cadre des chantiers effectués sur le territoire de la Ville, des food-trucks, des terrasses, des jardins familiaux s'élève à 314 445 € contre 421 189 € en 2022. La baisse est liée à la diminution du nombre de chantiers.

Le produit des insertions publicitaires dans le magazine municipal diminue et s'élève à 53 071 € contre 62 938 € en 2022. En 2022, des produits concernant 2021 ont été constatés.

Le produit des concessions dans les cimetières diminue et s'élève à 45 263 € contre 56 026 € en 2022. Le nombre de renouvellement de concessions, généralement lié au nombre de décès, était plus élevé en 2022.

Les remboursements par GPSO et la régie culturelle de l'Atrium des frais de gestion du bâtiment (entretien, gardiennage, maintenance des équipements scéniques, frais de télécommunications et fluides) s'élèvent à 220 189 €.

CHAPITRE 73- IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 103 765 €.

En 2022, dans la nomenclature M14, la distinction entre chapitres 73 et 731 n'existait pas. Elle est apparue avec la nomenclature M57. Par comparaison avec l'exercice 2022, le produit des chapitres 73 et 731 est en augmentation de 1 809 101 €.

Le fonds national de garantie des ressources communales et intercommunales (FNGIR) s'élève à 537 001 €, montant identique à 2022. Ce fonds, instauré en 2010, vise à remédier aux déséquilibres financiers engendrés par la réforme de la fiscalité économique locale.

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris s'élève à 480 690 €, montant identique à 2022.

La ville a également perçu une Dotation de solidarité communautaire exceptionnelle d'un montant de 86 074 €, versée par la Métropole du Grand Paris pour aider les communes à faire face au contexte inflationniste.

CHAPITRE 731- FISCALITE LOCALE

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 23 989 266 €. Il représente 66,08 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le produit des contributions directes, incluant les rôles supplémentaires pour 73 304 €, augmente de 1 850 139 € par rapport à 2022. Le produit s'élève à 21 957 459 €. Rappelons que, à taux constants, l'évolution du produit fiscal est liée à l'évolution des bases. Cette évolution est physique (nouveaux contribuables) et mécanique puisqu'un coefficient d'actualisation des bases est calculé chaque année. En 2023, il avait atteint le record de 7,1%.

L'évolution du taux et des bases par taxe est présentée ci-dessous :

	2022	2023
TAXE D'HABITATION		
TAUX	22,08 %	22,08 %
BASES	1 859 310	2 525 499
Bases de TH sur les résidences principales		
Bases de TH sur les résidences secondaires	1 859 310	2 525 499
<i>Evolution des bases de THS</i>	5,31 %	35,83 %
Variation liée à la croissance physique des bases	1,91 %	28,73 %
Coefficient d'actualisation forfaitaire	3,40 %	7,10 %
PRODUIT TAXE D'HABITATION sur les résidences secondaires	410 536 €	557 630 €
produit lié à la majoration de THRS		248 430 €
TAXE FONCIER BATI		
TAUX	25,84 %	25,84 %
BASES	39 198 323	42 002 656
<i>Evolution des bases</i>	4,16 %	7,15 %
Variation liée à la croissance physique des bases	0,76 %	0,05 %
Coefficient d'actualisation forfaitaire	3,40 %	7,10 %
PRODUIT TOTAL TAXE FONCIER BATI	10 128 847 €	10 853 486 €
TAXE FONCIER NON BATI		
TAUX	22,12 %	22,12 %
BASES	54 091	54 313
<i>Evolution des bases</i>	14,60 %	0,41 %
Variation liée à la croissance physique des bases	11,20 %	-3,49 %
Coefficient d'actualisation forfaitaire	3,40 %	3,90 %
PRODUIT TOTAL TAXE FONCIER NON BATI	11 965 €	12 014 €
TOTAL PRODUIT THS+TFB+TFNB	10 551 347 €	11 671 560 €
Compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales	9 531 239 €	10 212 595 €
Rôles supplémentaires	24 734 €	73 304 €
TOTAL PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE	20 107 320 €	21 957 459 €

Les droits de mutation diminuent de 194 746 € et s'élèvent à 1 494 872 €. Cette taxe additionnelle est perçue lors des ventes immobilières sur le territoire de la Commune. Le taux de 1,2% est appliqué sur les prix des ventes.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité augmente de 40 860 € et s'élève à 394 925 €.

Le produit des droits de place du marché s'élève à 56 140 € et reste stable.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure s'élève à 2 145 €.

Le produit de la taxe de séjour augmente et s'élève à 65 988 € contre à 50 339 € en 2022. Le produit des taxes additionnelles à la taxe de séjour s'élève à 17 737 €. Il est reversé au Département et à la Société du Grand Paris.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Elles s'élèvent à 5 319 593 € contre 5 131 902 € en 2022 et représentent 14,65 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations s'élèvent à 3 065 719 € :

La **Dotation globale de fonctionnement** (DGF) de Chaville, constituée uniquement de la dotation forfaitaire est en diminution puisqu'elle s'élève à 2 632 507 € contre 2 658 467 € en 2022 soit une perte de 25 960 €.

La **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) s'est élevée à 259 878 €, montant identique à 2022.

Le **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) est en légère diminution et s'est élevé à 86 614 €.

Les autres dotations perçues de l'Etat comme la **Dotation générale de décentralisation** (36 312 €) la **dotation de recensement** (3 875 €) restent stables. La **dotation pour les titres sécurisés** (carte nationale d'identité, passeport), augmente de 14 870 € et s'élève à 33 500 €. La ville a perçu une dotation exceptionnelle en raison du nombre élevé de titres délivrés.

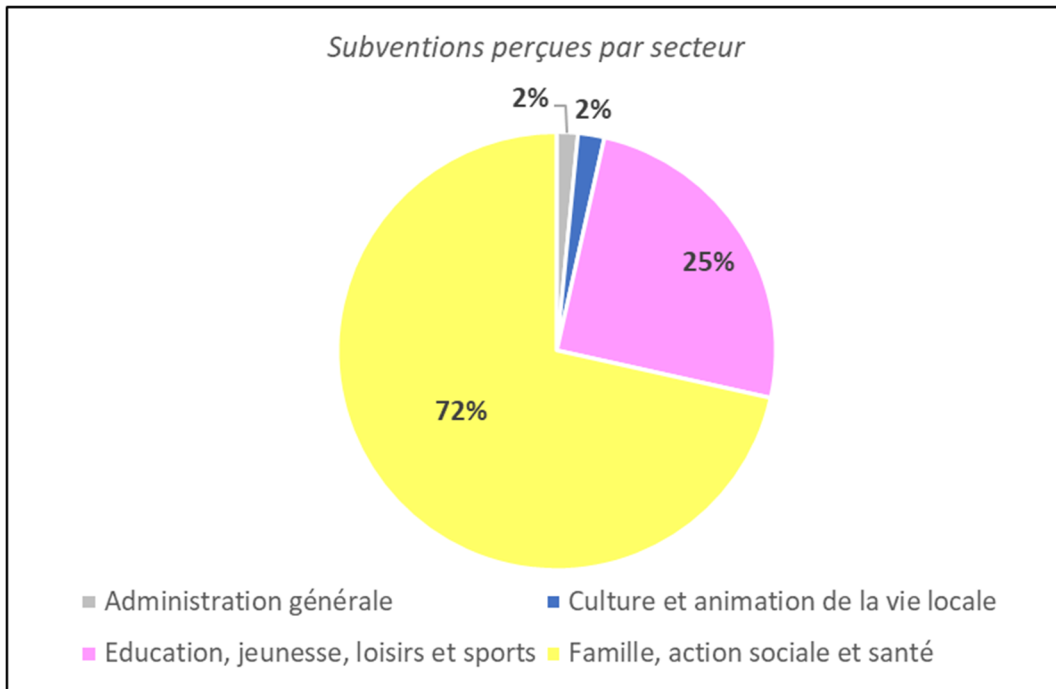
Depuis 2017, une partie des dépenses de fonctionnement d'intervention sur le patrimoine communal est éligible au FCTVA. La recette perçue à ce titre s'élève à 13 033 € contre 31 595 € en 2022.

Les compensations de fiscalité au titre des exonérations de taxe foncière sont encore comptabilisées sur ce chapitre et se sont élevées à 10 917 €.

En sus des dotations, la Ville perçoit des subventions de ses partenaires extérieurs pour le fonctionnement des services publics.

Les subventions s'élèvent à 2 241 746 € :

Le graphique ci-dessous présente la répartition des subventions perçues par secteur :



- **Administration générale** : la Ville a perçu 35 000 € de l'Etat pour le fonctionnement de Maison France Services (MFS)
- **Culture et animation de la vie locale** : la Ville a perçu 36 177 € du Département au titre du contrat départemental et 7 400 € de la Région Ile-de-France pour le festival Chaville en BD et la résidence d'écrivain.
- **Education, jeunesse, loisirs et sports** : la Ville a perçu 293 143 € de la CAF pour l'accueil périscolaire, extrascolaire et jeunesse, 237 578 € de l'Education nationale au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans (des années scolaires 2019/2020 à 2021/2022), 19 000 € du Département dans le cadre des actions de prévention envers la jeunesse, et 10 059 € de remboursement de frais de scolarité par les communes avoisinantes.
- **Famille, action sociale et santé** : la Ville a perçu 57 839 € du Département et de l'Agence pour l'autonomie pour la coordination gérontologique, 265 585 € du Département pour l'accueil en établissement de la petite enfance et 1 279 966 € de la CAF pour la même prestation.

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Les autres produits de gestion courante s'établissent à 685 746 €. Sont constatés sur ce chapitre le produit de la location d'immeubles et de parkings (391 123 €), le produit des redevances d'occupation du domaine public, notamment par les concessionnaires pour la restauration scolaire (25 000 €) et la production et la distribution d'énergie calorifique du quartier Doisu-Salengro (35 969 €), le produit de la redevance perçue auprès des commerçants du marché au titre de l'animation et de la consommation électrique (14 756 €). Ont également été reversés 29 568 € par le SIPPAREC au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE) suite aux travaux réalisés sur le site Anatole France/ Les Iris.

CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES

Les atténuations de charges s'élèvent à 159 278 € et diminuent de 23 277 € par rapport à 2022. Il s'agit des remboursements par les associations de charges de personnel de la Ville mis à disposition, du remboursement par l'assurance des traitements des agents en longue maladie et des remboursements des traitements des agents en décharge syndicale.

CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 97 720 € et correspondent au versement de dividendes par la SPL Seine Ouest Aménagement à hauteur de 97 297 € et à 423 € d'intérêts perçus de la Caisse d'Epargne au titre de la détention de parts sociales.

CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 485 652 €. Sont notamment constatés sur ce chapitre le produit des cessions, les pénalités perçues dans le cadre de l'exécution de marchés, la régularisation d'écritures, l'indemnisation par l'assureur de sinistres, et toute recette dite exceptionnelle. En 2023, trois cessions ont été constatées :

- La cession de deux machines de vote électroniques pour 5 000 €
- La cession d'un parking rue des petits bois pour 18 000 €
- La cession au Département de l'immeuble sis 217 avenue Roger Salengro pour 1 462 650 €

CHAPITRE 78 – REPRISE SUR PROVISIONS

Une provision constituée pour risque de contentieux avec un agent a fait l'objet d'une reprise pour 30 000 €.

CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

Les écritures liées aux opérations d'ordre entre sections ont été réalisées pour 96 812 € contre 82 767 € en 2022. Elles retracent l'étalement de la redevance capitalisée versée par Hauts de Seine Habitat pour le paiement du bail emphytéotique de l'immeuble du 38 avenue Roger Salengro pour 22 339 €, ainsi que l'amortissement de subventions perçues pour l'acquisition de biens amortissables pour 74 473 €. Ce chapitre trouve sa contrepartie en dépenses d'investissement.

A ces mouvements s'ajoute la comptabilisation au compte 002 du résultat de fonctionnement 2022 reporté soit 3 548 647,84 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Le tableau ci-dessous présente les réalisations des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 :

Chapitre	Libellé	Crédits réalisés 2022	Restes à réaliser 2022	Crédits budgétés 2023	Crédits réalisés 2023	Restes à réaliser 2023	réalisation en %
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES		3 737 818,01	927 470,27	6 615 937,27	5 679 564,30	588 158,98	85,85%
20	Immobilisations incorporelles	266 235,84	82 575,00	526 728,00	417 365,52	69 367,66	79,24%
204	Subventions d'équipement	130 345,37	0,00	93 523,00	83 431,13		89,21%
21	Immobilisations corporelles	1 588 052,02	843 521,51	4 536 407,51	3 725 152,45	516 023,52	82,12%
23	Immobilisations en cours	1 999,44	1 373,76	1 373,76	1 373,76		100,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	287 741,46	0,00	733,00	732,35		99,91%
16	Emprunts et dettes	1 462 126,27	0,00	1 452 772,00	1 451 509,09		99,91%
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	4 400,00	0,00	2 767,80	0,00%
45	Dépenses pour compte de tiers	1 317,61	0,00		0,00		
OPERATIONS INDIVIDUALISEES		3 989 730,62	1 149 298,27	2 786 285,27	1 501 327,13	540 899,60	53,88%
1011	Groupe scolaire Anatole France/les Iris	2 523 329,39	288 665,39	288 665,39	72 641,30		25,16%
1016	Rénovation extension école les Jacinthes	11 460,00	0,00	0,00	0,00		
1017	Equipement public Maneyrol	22 800,00	0,00	0	0,00		
1018	Réhabilitation école Ferdinand Buisson	16 560,00	42 413,40	342 413,40	29 916,00	51 936,00	8,74%
1021	Requalification du site Maneyrol	1 415 581,23	818 219,48	1 229 424,48	908 459,82	268 499,36	73,89%
1022	Rénovation du site des Mugets			489 000,00	436 492,96	44 394,12	89,26%
1023	Reconstruction crèche la Chaloupe			406 782,00	53 817,05	167 106,12	13,23%
1025	Cuisines dans les offices			30 000,00	0,00	8 964,00	0,00%
Dépenses réelles d'investissement		7 727 548,63	2 076 768,54	9 402 222,54	7 180 891,43	1 129 058,58	76,37%
040	Opérations d'ordre entre sections	82 767,32	0,00	109 030,00	96 812,08	0,00	88,79%
041	Opérations patrimoniales	478 008,81	0,00	619 000,00	430 968,44	0,00	69,62%
Dépenses d'ordre d'investissement		560 776,13	0,00	728 030,00	527 780,52	0,00	72,49%
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 147 744,72		883 891,44	883 891,44		100,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 436 069,48	2 076 768,54	11 014 143,98	8 592 563,39	1 129 058,58	78,01%
				11 014 143,98		9 721 621,97	88,26%

Les dépenses réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de 7 180 891 € auxquels se rajoutent 1 129 059 € de restes à réaliser, dont la liste est annexée.

CHAPITRES 20, 204, 21,23 ET OPERATIONS- DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 728 650 €, hors restes à réaliser. Par secteur d'activité, les principales dépenses réalisées ont été les suivantes :

Aménagement, cadre de vie et ordre public : 3 340 218 € soit 58 % des dépenses d'équipement.

OPERATION	LIBELLE DE LA DEPENSE	REALISE 2023
	Acquisition lots de copropriété au 38 avenue Roger Salengro + frais d'actes	1 469 894 €
	Indemnité de résiliation anticipée du bail emphytéotique du 217 avenue Roger Salengro avec HDS Habitat	316 000 €
	Acquisition du fonds de commerce "Le Latino"	250 000 €
1021	Requalification du site de Maneyrol	908 460 €
	Subvention d'équipement à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris	74 931 €
	Subvention aux particuliers pour travaux d'isolation de toiture	8 000 €
	Police municipale- équipements et matériels informatiques	4 983 €
	Logements communaux - audits et travaux	37 629 €
	Cimetière - dépose chaudière et mise en place pompe à chaleur	23 392 €
	Cimetière - plantation d'arbustes	5 370 €
	Audit et accompagnement décret tertiaire	2 355 €
	Installation aire de jeux square du Coteau	48 059 €
	Installation aire de jeux square du Doisu	55 186 €
	Travaux extension réseau électricité	22 176 €
	Remplacement bouches à incendie	15 660 €
	Acquisition de matériels pour la réalisation de travaux en régie	60 228 €
	Audit énergétique des bâtiments	19 776 €

Education, jeunesse, loisirs et sports : 1 556 243 € soit 27 % des dépenses d'équipement

OPERATION	LIBELLE DE LA DEPENSE	REALISE 2023
1011	Rénovation extension Groupe scolaire Anatole France	72 641 €
1018	Rénovation extension école Ferdinand Buisson	29 916 €
1022	Rénovation énergétique du site du Muguet	436 493 €
	Ecole maternelle du Muguet - plan géomètre	5 520 €
	Ecole maternelle du Muguet - pose de stores banne électriques et rideaux occultants	45 560 €
	Ecole maternelle des Iris - pose d'un faux plafond	3 943 €
	Ecole maternelle des Jacinthes- reprise étanchéité toit terrasse	5 041 €
	Ecole maternelle des Jacinthes- tôle inox préau	3 838 €
	Ecole maternelle des Jacinthes- équipements PPMS	2 291 €
	Ecole maternelle des Myosotis - mise en accessibilité PMR et sanitaires	41 042 €
	Ecole maternelle des Myosotis- remplacement des fenêtres	170 789 €
	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson- remplacement tuyauterie chauffage	7 561 €
	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson- remplacement diffuseur éclairage cabine ascenseur	2 840 €
	Groupe scolaire Paul Bert/Pâquerettes - remise en conformité des lignes de vie	23 117 €
	Groupe scolaire Paul Bert/Pâquerettes - fourniture et pose d'équipements PPMS	3 524 €
	Diverses écoles maternelles - acquisition de mobiliers	26 326 €
	Diverses écoles élémentaires - acquisition de mobiliers	6 008 €
	Diverses écoles élémentaires- acquisition de matériel informatique	24 983 €
	Diverses écoles-acquisition de matériel d'entretien	7 397 €
	Diverses écoles- travaux et acquisition de matériels pour la restauration scolaire	41 594 €
	MJC- divers travaux	7 099 €
	Les Fougères- travaux de réfection des soles, mise en conformité PMR, pose de stores	73 615 €
	Gymnase Colette Besson - remise en conformité des lignes de vie	12 369 €
	Gymnase Colette Besson - remplacement porte d'accès chaufferie et ascenseur	7 268 €
	Gymnase Colette Besson - panneaux de basket	13 022 €
	Gymnase Halimi - remise en conformité des lignes de vie	10 336 €
	Gymnase Leo Lagrange- remise en conformité des lignes de vie	8 973 €
	Gymnase Leo Lagrange- remplacement des luminaires en LED	42 992 €
	Stade Jean Jaurès - réfection éclairage	31 798 €
	Travaux mur d'escalade	21 947 €
	Tennis - réaménagement des voies d'accès, éclairage, reprise du parking	227 001 €
	Tennis - travaux d'éclairage des cours	12 436 €
	Tennis - travaux entrée charretière	13 776 €
	Jardin d'Arc- création sanitaire et accessibilité PMR	20 772 €
	Création espace air fitness	47 897 €

Culture et animation de la vie locale : 402 461 € soit 7 % des dépenses d'équipement

OPERATION	LIBELLE DE LA DEPENSE	REALISE 2023
	Bâtiment ATRIUM- remplacement des ascenseurs	100 827 €
	Bâtiment ATRIUM- travaux et contrôles de mise en sécurité du bâtiment	239 198 €
	Locaux La Passerelle - petits travaux	3 107 €
	Médiathèque-acquisition de mobiliers et matériel informatique	32 718 €
	Communication-licences et matériels informatiques	5 911 €
	Archives - restauration et acquisition d'archives	9 866 €

Famille, action sociale et santé : 220 783 € soit 4 % des dépenses d'équipement

OPERATION	LIBELLE DE LA DEPENSE	REALISE 2023
1023	Démolition -reconstruction crèche la Chaloupe	53 817 €
	Acquisition et travaux pour l'installation de la Tiny House	70 519 €
	Pôle social -revêtement de sol	8 277 €
	Crèche les Noisetiers- création d'une dalle béton	8 332 €
	Crèche les Noisetiers- installation d'une structure de jeux	8 478 €
	Crèche les Noisetiers- remplacement des fenêtres, création d'une cloison coupe feu, remplacement du ballon d'eau chaude, pose d'un chassis vestiaire	15 119 €
	Diverses crèches- acquisition de mobiliers et électroménagers	12 406 €
	Diverses crèches- mise en place passerelle GSM alarme intrusion	1 129 €
	Pôle seniors- création sanitaire PMR	5 710 €
	Epicerie social- mise en accessibilité du local et création sanitaire PMR	24 812 €

Administration générale : 208 845 € soit 4 % des dépenses d'équipement

OPERATION	LIBELLE DE LA DEPENSE	REALISE 2023
	Acquisition de licences et développement de logiciels, renouvellement de postes informatiques, achat de matériel informatique	184 691 €
	Divers sites administratifs - mobilier	8 713 €

CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Le chapitre 10 s'élève à 732 € qui correspondent à un reversement de trop-perçu de taxe d'aménagement sur les années antérieures.

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 1 448 269 € contre 1 444 619 € en 2022.

Le remboursement des cautions s'est élevé à 3 240 €.

LE CHAPITRE 27, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, n'a pas fait l'objet d'exécution**CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**

Ce chapitre d'ordre a été réalisé à hauteur de 96 812 € et trouve sa contrepartie en recettes de fonctionnement.

CHAPITRE 041- OPERATIONS PATRIMONIALES

Les écritures d'intégrations de frais d'annonces et d'études s'élèvent à 430 968 €.

Le déficit d'investissement 2022 est constaté au compte 001 pour un montant de 883 891,44 €.

RECETTES

Le tableau ci-dessous présente les réalisations des recettes d'investissement de l'exercice 2023 :

Chapitre	Libellé	Crédits réalisés 2022	Restes à réaliser 2022	Crédits budjetés 2023	Crédits réalisés 2023	Restes à réaliser 2023	réalisation en %
13	Subventions d'équipement	1 678 710,24	894 019,50	1 092 042,50	550 144,23	1 387 180,50	50,38%
16	Emprunts, cautions	1 586 103,15		1 591 415,88	1 480 143,98		93,01%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 609 555,25	8 608,07	3 164 087,48	3 202 389,90	44 427,76	101,21%
20	Immobilisations incorporelles	14 605,60		18 782,00	1 290,00		6,87%
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 820,00		
23	Immobilisations en cours	4 193,88		0	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00		1 600,00	0,00		0,00%
024	Produit des cessions	0,00	22 200,00	1 808 500,00	0,00	22 200,00	0,00%
45	Recettes pour compte de tiers	1 317,61		0,00	0,00		
	Recettes réelles d'investissement	5 894 485,73	924 827,57	7 676 427,86	5 236 788,11	1 453 808,26	68,22%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 118 716,12			0,00%
040	Opérations d'ordre entre sections	2 179 444,04		1 600 000,00	2 848 401,28		178,03%
041	Opérations patrimoniales	478 008,81		619 000,00	430 968,44		69,62%
	Recettes d'ordre d'investissement	2 657 452,85	0,00	3 337 716,12	3 279 369,72	0,00	98,25%
	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	239,46					
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 552 178,04	924 827,57	11 014 143,98	8 516 157,83	1 453 808,26	77,32%
				11 014 143,98		9 969 966,09	90,52%

Les recettes réelles d'investissement ont été constatées à hauteur de 5 236 788 € auxquels se rajoutent 1 453 808 € de restes à réaliser dont la liste est annexée.

CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

La Ville a perçu 550 144 € de subventions :

OBJET	FINANCEUR	MONTANT
Travaux de rénovation du groupe scolaire Anatole France/Les Iris- solde	Conseil départemental	300 000 €
Equipements salles périscolaires du groupe scolaire Anatole France/ Les Iris	CAF	24 703 €
Appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires	Académie de Versailles	38 022 €
Végétalisation de la cour d'école des Jacinthes- solde	Métropole du Grand Paris	29 018 €
Travaux médiathèque- solde	Région	54 132 €
Rénovation énergétique du site des Muguets- avance Fonds vert	Etat	80 187 €
Subvention étude fonds chaleur	SIGEIF	3 745 €
Travaux d'installation de la Tiny House	AURORE	20 337 €

A ces subventions perçues s'ajoutent 1 387 180 € de restes à réaliser.

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS

Au cours de l'année 2023, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour financer les travaux d'investissement.

La redevance capitalisée versée par Hauts-de-Seine Habitat dans le cadre de l'acquisition par la Ville de l'immeuble situé au 38 avenue Roger Salengro est comptabilisée pour un montant de 1 452 044 €. Le remboursement des cautions s'est élevé à 3 397 €.

La Ville a également perçu 24 703 € de prêt à taux zéro de la CAF pour les travaux sur l'ALSH du groupe scolaire Anatole France/ Les Iris.

CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Les réalisations s'élèvent à 3 202 390 € dont 2 035 832,41 € au titre de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2022 à la couverture du déficit des restes à réaliser d'investissement 2022.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est versé avec un an de décalage. La Ville a ainsi perçu en 2023 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2022. Il s'établit à 941 445 €.

La taxe d'aménagement est liée à la surface de plancher déclarée dans les permis de construire déposés. Elle a procuré une recette de 156 979 € contre 309 832 € en 2022.

Le remboursement partiel des travaux de remplacement des ascenseurs de l'ATRIUM a été demandé à GPSO pour un montant de 42 382 €.

Le remboursement de raccordements électriques réalisés dans le cadre de deux projets immobiliers a été demandé aux promoteurs pour 25 751 €.

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les licences informatiques acquises pour le GCSMS « Chaville Viroflay » ont fait l'objet d'un remboursement de 1 290 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Des réductions de mandats d'investissement, faits sur des exercices antérieurs, ont été réalisées pour 2 820 €.

CHAPITRE 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, n'a pas fait l'objet d'exécution

CHAPITRE 024 – PRODUIT DES CESSIONS

Le chapitre 024, produit des cessions, est un chapitre de prévision. Il ne fait pas l'objet d'exécution. Le produit des ventes est constaté en recettes réelles de fonctionnement au chapitre 77.

LE CHAPITRE 021, VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, ne fait pas l'objet d'exécution.

CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

Les opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 2 848 401 € et sont la contrepartie des opérations comptabilisées en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES

Les opérations patrimoniales s'élèvent à 430 968 € et sont la contrepartie du chapitre 041 en dépenses d'investissement.

VILLE DE CHAVILLE - BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES 2023 REPORTEES EN M57

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 092-219200227-20240325-DEL01_2024_0020-BF

Numéro	Libellé	Montant reporté	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Tiers
ST23085201	DUPLICATION PLAN CRECHE SCAN ET USB - PETTS CHENES	178,40	510	202		ST		QUARANTE-SIX
ST23095301	MUGUET ETUDE MISE CONFORMITE EQUIP DESENFUMAGE	750,00	211	2031		ST	MUG	SOCOTEC LES QUADRANTS
ST23095302	MYOSOTIS ETUDE MISE CONFORMITE EQUIP DESENFUMAGE	750,00	211	2031		ST	MYO	SOCOTEC LES QUADRANTS
ST22-00627P	MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE REMPLACEMENT PORTES COUPE FEU ATRIUM	195,00	317	2031		ST	AT	SOCOTEC LES QUADRANTS
ST23157501	Vérification après travaux Atrium	3 258,00	317	2031		ST	AT	SOCOTEC LES QUADRANTS
ST23147701	ASSISTANCE TECHNIQUE AMO POUR AUVENT - JARD ARC	2 148,00	317	2031		ST		SOCOTEC LES QUADRANTS
ST23148201	VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES VISITE ET ESSAIS BULLE DE TENNIS	1 164,00	321	2031		ST	TEN	SOCOTEC LES QUADRANTS
ST22145601P	MISSION DE COORDINATION SECURITE FOUGERES RENOVATION	1 890,00	331	2031		ST	FOUG	QUALICONSULT SECURITE
ST23114601	ESSAIS D'ETANCHEITE SUR RESEAU CHAUFFAGE - CCAS 22 FONTAINE HENRI IV	446,40	420	2031		ST	REPAIR	M.C.F.E
ST22053001P	Audit ener.2 bat + accompagnement OPERAT	14 106,00	510	2031		ST		SIGEIF
ST22014901P	Diags/contrôles phytosanitaires patrimoine arboré	6 549,42	511	2031		ST		AGENCE DE L'ARBRE
ST23099201	Diagnostic arboricoles de 415 arbres sur Chaville	9 476,40	511	2031		ST		SMDA SAS
EV23-00034	ETUDES POLLUTION DES SOLS - CHAVILLE	5 760,00	511	2031		ENV		SOCOTEC ENVIRONNEMENT
IN22-00111P	CIRIL : MODULE ENTRETIEN PROFESSIONNEL RH	419,50	020	2051		IN		CIRIL
IN23020701	LICENCES VMWARE SERVEURS	1 555,20	020	2051		IN		NEATEM
IN23020801	LICENCES WINDOWS SERVER POUR SERRURE CONNECTÉE	3 163,08	020	2051		IN		NEATEM
IN22014402P	EVOLUTION VERS REQUIEM OPUS	420,00	025	2051		IN		ARPEGE
IN22017901P	INSTANCE TEST AS@LAE	360,00	315	2051		IN		LIBRICIEL SCOP
IN22017902P	INSTANCE TEST AS@LAE	4 518,00	315	2051		IN		LIBRICIEL SCOP

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

LIBRICIEL SCOP 

ID : 092-219200227-20240325-DEL01_2024_0020-BF

IN22017903P	INSTANCE TEST AS@LAE	3 240,00	315	2051		IN		
IN23014702	NOUVELLE VERSION MODULE "PETITE ENFANCE"	9 020,26	422	2051		IN		CIRIL
	TOTAL CHAPITRE 20	69 367,66						
UR22-00329P	FRAIS ACQUISITION SOCLE DE LA PHARMACIE	1 500,00	518	2115		URB		L ACTELIER DE CHAVILLE
ST23114701	FOURNITURE D'UN MAT - PARC MAIRIE	802,80	020	2128		ST	HDV	DOUBLET
ST23150301	Elagage des arbres et mise en sécurité MEJ	6 156,14	020	2128		ST	MEJ	SAMU
ST23130601	ECLAIRCISSEMENT D'ARBRES - JARDIN CHARLOTTE FRAISE	1 157,76	511	2128		ST		SAMU
EV23-00033	AMENAGEMENT DU CABANE BOIS PROCHE ECOLE DU MUGUET	7 963,20	511	2128		ENV		SAS PARC ESPACE
ST23150201	Mise en place contrôle d'accès HDV	20 165,06	020	21351		ST	HDV	AGYL SYSTEMS
ST23099601	Reprise de maçonnerie en façade HDV	26 964,10	20	21351		ST	HDV	COPROM CONSTRUCTION
ST23147101	INSTALLATION VMC COLLECTIVE 10 LOGMNTS - F. BUISS	26 499,28	212	21351		ST	FB	M.C.F.E
ST23134301	FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX - ATELIER ART PLAST	3 693,96	311	21351		ST		GROUPE FMD
ST22106101P	Changement commande moteur désenfumage ATRIUM Devis n° 142826.001	1 623,38	317	21351		ST	AT	DEF
ST22072401P	Remplacement moteur désenfumage N°9 Atrium	2 171,18	317	21351		ST	AT	ESSEMES SERVICES
ST23147501	REPLACEMENT 2 PORTES TELESCOPIQUES - ATRIUM	23 792,40	317	21351		ST	AT	GROUPE FMD
ST23090901	REPLACEMENT SOURCE CENTRALE + BLOCS EVAC ATRIUM	28 348,53	317	21351		ST	AT	INEO INDUSTRIE ET SERVICES IDF
ST23-01561	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ASCENCEURS DE L'ATRIUM	138 000,00	317	21351		ST	AT	SEINE OUEST AMENAGEMENT
ST23129301	POSE DE FILM BRISE VUE - GYM HALIMI	3 447,60	321	21351		ST	HALIMI	GROUPE FMD
ST23129401	REPLACEMENT 3 VITRAGES - GYM HALIMI	4 792,20	321	21351		ST	HALIMI	GROUPE FMD
ST23129501	REPLACEMENT VITRAGE SUR 2 PCF - GYM HALIMI	7 196,65	321	21351		ST	HALIMI	GROUPE FMD

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 092-219200227-20240325-DEL01_2024_0020-BF

	TOTAL CHAPITRE 23	2 767,80						
ST19-00589P	EXTENSION ECOLE FERDINAND BUISSON MOE PHASE VISA	1 848,00	212	2031	1018	ST	FB	AB INGENIERIE
ST19025601P	Mission CSPS extension cour F Buisson	3 712,80	212	2031	1018	ST	FB	COBAT COPREV
ST19023901P	Mission contrôle technique F Buisson	6 115,20	212	2031	1018	ST	FB	DEKRA INDUSTRIAL
ST19-00593P	EXTENSION ECOLE FERDINAND BUISSON MOE PHASE VISA	480,00	212	2031	1018	ST	FB	EVEN STRUCTURES
ST21-01151P	MISSION COMPLÉMENTAIRE PLANS/CHIFFRAGES F BUISSON TITULAIRE LC	2 700,00	212	2031	1018	ST	FB	HYTECC
ST19-00584P	EXTENSION ECOLE FERDINAND BUISSON MOE PHASE VISA	4 800,00	212	2031	1018	ST	FB	LC ARCHITECTURES
	TOTAL OPERATION 1018 REHABILITATION ECOLE FERDINAND BUISSON	19 656,00						
ST23090501	MISSION DE BET VRD COURS OASIS - F. BUISSON	29 400,00	212	2031	1018A	ST		GTA ENVIRONNEMENT
ST23147601	OPERATION COUR OASIS - GS F. BUISSON	2 880,00	212	2031	1018A	ST		GTA ENVIRONNEMENT
	TOTAL OPERATION 1018A TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON	32 280,00						
ST23142101	MISSION DE CONSEIL GESTION EP TERRAIN POLLUE MANEYROL	4 200,00	281	2031	1021	ST		ARTELIA VILLE ET TRANSPORT
ST23157901	Investigation des sols et eaux souterraines	47 698,80	281	2031	1021	ST	CUISINE	ARTELIA VILLE ET TRANSPORT
ST23-01522	ARCHITECTE-CUISINE ET ACCUEIL JEUNE ENFANT	1 431,36	281	2031	1021	ST	CUISINE	ECKEA ACOUSTIQUE
ST23038601	BUREAU DE CONTROLE MISSIONS + ATTESTATIONS MANEYROL - BAT B & C CUISINE CENTRALE	32 976,00	281	2031	1021	ST	CLUB	SOCOTEC LES QUADRANTS
ST23-00307	AMO POUR ETUDE DE MISE EN CONFORMITE CUISINE (REMPLACE ST221629 NON REPORTÉ)	8 640,00	515	2031	1021	ST	CUISINE	ALMA CONSULTING
ST23038501	MISSION CSPS MANEYROL BAT B & C	13 392,00	515	2031	1021	ST	CUISINE	APAVE

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

S²LO

Publié le

ID : 092-219200227-20240325-DEL01_2024_0020-BF

ST23072401	MISSION CSPC LA CHALOUPÉ	6 696,00	422	2031	1023A	ST		
ST23-00249	ETUDE GEOTECHNIQUE STRUCRURE PETITE ENFANCE LA CHALOUPÉ	510,00	422	2031	1023A	ST		INFRANEO
ST23072301	MISSION DE BUREAU DE CONTROLE LA CHALOUPÉ	15 330,00	422	2031	1023A	ST		SOCOTEC LES QUADRANTS
ST23085401	DEMOLITION DU BATIMENT EXISTANT - LA CHALOUPÉ	144 570,12	422	2313	1023A	ST		SOCIETE DE TRAVAUX DE DEMOLITION
	TOTAL OPERATION 1023A RECONSTRUCTION MULTI ACCUEIL ET RELAIS LA CHALOUPÉ	167 106,12						
ST23084801	A. FRANCE AMO ETUDE DE MISE EN CONFORMITE	3 564,00	251	2031	1025	ST	AF	ALMA CONSULTING
ST23084802	F. BUISSON AMO DE MISE EN CONFORMITE	2 700,00	251	2031	1025	ST	FB	ALMA CONSULTING
ST23084803	P. BERT AMO DE MISE EN CONFORMITE	2 700,00	251	2031	1025	ST	FB	ALMA CONSULTING
	TOTAL OPERATION 1025 CUISINE DANS LES OFFICES	8 964,00						
TOTAL		1 129 058,58						

Etat arrêté à la somme de un million cent vingt neuf mille cinquante huit euros et cinquante huit centimes

Le Maire,
Jean Jacques GUILLET



VILLE DE CHAVILLE - BUDGET PRINCIPAL - RECETTES 2023 REPORTEES EN M57

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 092-219200227-20240325-DEL01_2024_0020-BF

Numéro	Libellé	Montant reporté	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Tiers
UR19-00213P	CESSION LOTS 1 RUE DE L'ETANG SAINT DENIS- DELIB DU 11/02/2019-SOLDE	22 200,00	824	024		URB		BARBOSA
	TOTAL CHAPITRE 024	22 200,00						
FI23-00096P	PARTICIPATION FINANCIERE TRVX DE REMPLACEMENT DES ASCENCEURS DE L'ATRIUM- AVENANT N°2	44 427,76	317	1021		ST	AT	GPSO
	TOTAL CHAPITRE 10	44 427,76						
ST23-00849	SUBVENTION SYCTOM 2023 POUR TRAVAUX REPAIR CAFE-GALERIE DES CRENEAUX	12 000,00	420	1328		ST	REPAIR	SYCTOM
	TOTAL CHAPITRE 13	12 000,00						
FI22-00083P	SUBVENTION AESN -GESTION EAUX PLUVIALES COUR GS AF/IRIS	108 738,00	213	1321	1011	ST		AGENCE DE EAU
FI22-00067P	SUBVENTION AMENAGEMENT ET VEGETALISATION COUR ECOLE AF/IRIS	86 248,50	213	1322	1011	FIN		REGION ILE DE FRANCE
FI22-00082P	FIM 2022- VEGETALISATION COUS GS AF/IRIS	39 840,00	213	13258	1011	ST		METROPOLE DU GRAND PARIS
	TOTAL CHAPITRE 13 OP 1011	234 826,50						
ST22-00685P	SUBVENTION REGION MANEYROL 2022 (BATIMENT A + LOGTS)	250 000,00	515	1322	1021	ST	CLUB	REGION ILE DE FRANCE
FI23-00072	SUBVENTION FIM 2022- TRAVAUX BATIMENT A DE MANEYROL	82 416,00	515	13258	1021	ST	CLUB	METROPOLE DU GRAND PARIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 092-219200227-20240325-DEL01_2024_0020-BF

	TOTAL CHAPITRE 13 OP 1021	332 416,00						
FI23-00070	FIM 2023 DE LA MGP-TRAVAUX DE RENOVATION ECOLE DU MUGUET	620 835,00	211	1321	1022A	ST		METROPOLE DU GRAND PARIS
FI23-00071	SUBVENTION FIM 2022- TRAVAUX BATIMENT A DE MANEYROL	187 103,00	211	1321	1022A	ST		PREFECTURE HAUTS DE SEINE
	TOTAL CHAPITRE 13 OP 1022A	807 938,00						
	TOTAL	1 453 808,26						

Etat arrêté à la somme de un million quatre cent cinquante trois mille huit cent huit euros et vingt six centimes

Le Maire,
Jean Jacques GUILLET

